



# PRÉFET DU CANTAL

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Aurillac, le 23 septembre 2021

### **Système d'alerte et d'information des populations : le déploiement des sirènes d'alerte se poursuit dans le Cantal.**

Le Système d'Alerte et d'informations aux populations (SAIP) est un ensemble d'outils permettant d'avertir la population d'un danger imminent, de l'informer sur la nature du risque et le comportement à tenir.

Basé sur la multidiffusion des messages (sirènes, SMS, radios, panneaux à messages variables, comptes officiels des réseaux sociaux...), le SAIP est donc un dispositif essentiel de la gestion de crise et de la protection de la population, dont le déclenchement relève de la compétence de l'autorité alertée d'un risque pour la population (préfet ou maire).

S'agissant de l'alerte via le système des sirènes, le déploiement du SAIP consiste à raccorder les sirènes du Réseau National d'Alerte (RNA) et à en installer de nouvelles, en fonction des risques identifiés sur certains territoires.

Pour prévenir la population d'un risque effectif, les sirènes du réseau national d'alerte (SAIP) émettent un son comportant 3 cycles d'1 minute et 40 secondes, séparés par des intervalles de 5 secondes. La population doit alors se mettre en sécurité et suivre les consignes données par les autorités, notamment à la radio.

Par ailleurs, un test de bon fonctionnement des sirènes est effectué tous les premiers mercredis du mois avec une seule séquence d'1 minute et 41 secondes.

Dans le département du Cantal, 7 sirènes ont d'ores et déjà été raccordées au SAIP dans 5 communes (Saint-Georges, Chaudes-Aigues, Saint-Flour, Massiac, Aurillac), pour des risques liés à l'inondation. A l'occasion des opérations de raccordement, des essais sonores ont lieu. La population concernée a été informée de ces essais par les communes.

La dernière sirène raccordée il y a quelques jours se situe à Aurillac, au gymnase de Canteloube. Un essai de sirène sera réalisé pour tester son bon fonctionnement ce lundi 27 septembre 2021 à partir de 14h30.

**Service de la représentation de l'État  
et de la communication interministérielle**

Tél. : 04.71.46.23.14 / 04. 71. 46, 23.72

Mél. : [pref-communication@cantal.gouv.fr](mailto:pref-communication@cantal.gouv.fr)



2 cours Monthyon  
15 000 AURILLAC

## SYSTÈME D'ALERTE ET D'INFORMATION AUX POPULATIONS (SAIP)



1 min 41 sec



1 min 41 sec



1 min 41 sec



**En cas de risque majeur**, l'alerte est donnée par la diffusion d'un **message sonore** destiné à prévenir la population de l'imminence d'une catastrophe.

Les sirènes du réseau national d'alerte (SAIP) émettent un son comportant 3 cycles d'1 minute et 40 secondes, séparés par des intervalles de 5 secondes.

Les communes non équipées d'une sirène diffusent le message par d'autres moyens: cloches de l'église, équipement mobile d'alerte, haut-parleur ou porte à porte.

Son déclenchement est de la compétence du maire et du préfet, voire du ministère de l'Intérieur. Un test est effectué tous les premiers mercredis du mois avec une seule séquence d'1 minute et 41 secondes.

### COMPORTEMENTS RÉFLEXES A ADOPTER



Écouter la **radio** (France Bleu) afin de s'informer et d'appliquer les consignes



**Ne pas ouvrir les fenêtres,** ne pas rester près des fenêtres



**Ne pas quitter son abri** sans consignes des autorités



**Ne pas téléphoner** (sauf urgence vitale) pour éviter d'encombrer les lignes téléphoniques



**Ne pas prendre son véhicule** pour éviter le sur-accident ou gêner la circulation des secours



**Ne pas aller chercher les enfants à l'école,** les enseignants sont formés à encadrer les enfants dans les situations de crise